



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP  
☐☐◆☐☐  
OFFICE DU BACCALAUREAT  
☐☐◆☐☐  
[officedubac@ucad.edu.sn](mailto:officedubac@ucad.edu.sn)  
[www.officedubac.sn](http://www.officedubac.sn)

## DUPLICATA DU DIPLOME DE BACCALAUREAT

L'établissement du duplicata du diplôme se fait à la demande du requérant.

Les pièces à fournir :

1. Un certificat de perte du diplôme délivré par la police ;
2. Frais d'établissement qui s'élèvent à vingt-cinq mille (25000 frs).

**Office du Baccalauréat**